

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
B L A I N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

ABSENTES : Mmes DUBOURG Yolande et COOREVITS Catherine.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	<i>Lutte contre la prolifération des Choucas des tours.</i>
----------------	--

N° 2016 / 06 / 06

La Commune de Blain s'est associée avec une quinzaine de communes engagées dans la démarche de demande de dérogation espèces protégées, sous le pilotage de la Commune de Marsac-sur-Don.

Considérant qu'un dénombrement d'oiseaux doit nécessairement figurer dans la motivation du document de demande de dérogation

Considérant qu'un comptage des effectifs de choucas a été effectué par la FDGDON en Mars 2016 sur la Commune de Blain et que le coût de cette prestation s'élève à 292,50€ par Commune.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement durable en date du 11 Février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 14 Juin 2016,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe d'intégrer le groupe de travail en vue de demander une dérogation espèces protégées et de donner mandat à Monsieur le Maire de la Commune de Marsac-sur-Don pour déposer le dossier au nom de la Commune de Blain,

.../...

DECIDE de recenser les dégâts engendrés par ces oiseaux sur la Commune, en faisant une campagne de communication auprès de la population,

ACCEPTTE la participation financière de la Commune à hauteur de 292,50 €, pour le comptage des choucas sur le territoire communal selon la méthode de lignes transects dans le bourg de Blain, à réaliser par la FDGDON.

VALIDE l'ensemble des mesures proposées pour la lutte contre la prolifération des choucas.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Juillet 2016,
Le Maire.

